FOYER SOCIO-EDUCATIF (FSE)

Cotisation année 2025 - 2026

Le FSE du collège de Vulbens est une association loi 1901 qui co-finance de nombreuses activités au sein du collège : sorties ou voyages scolaires, activités pause méridienne, jeux de société, achat de petits matériels, récompenses, évènements … La cotisation au FSE est facultative.

La cotisation au FSE est annuelle et son versement est une condition indispensable au bon fonctionnement des activités du FSE.

La cotisation peut se faire dès le moins de juin pour la rentrée 2025. Alors, n'attendez pas la rentrée, cotisez dès maintenant !

Pour cela deux possibilités :

- Cotisation en ligne via une plateforme sécurisée https://fse-college-de-vulbens.s2.yapla.com/fr/cotisation-ann-e-2025-2026-fse-coll-ge-de-vulbens-18125 ou via le QR code (A privilégier)
- Cotisation par chèque à l'ordre du « FSE collège de Vulbens » ou espèce. Merci de mettre le nom et prénom de votre enfant au dos du chèque et de remplir le coupon ci-dessous.

Tarif :

- Cotisation individuelle : 8 euros
- Cotisation famille : nombre d'enfants au collège :
  - 2 enfants : 12 euros
  - A partir de 3 enfants : 16 euros

Merci !

Le bureau du FSE (Mme Rocher - Présidente, Mme Chancel – Trésorière, Mme Masset – Secrétaire)

fsecollegedevulbens@gmail.com

A remplir uniquement pour les cotisations par chèque ou espèce (privilégier le paiement en ligne)

Parents : nom et prénom

_____

Elève : nom et prénom

_____

Cotisation au FSE : ☐ cotisation individuelle 8 euros

☐ cotisation famille : nombre d'enfants au collège

2 enfants : 12 euros / à partir de 3 enfants 16 euros

Coupon à mettre dans le dossier d'inscription sous enveloppe au nom du FSE ou à remettre à Mme Masset, Mme Rocher ou à Mme Chancel